

DA 277 - 17.11

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 19 décembre 2017

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 2'560'000.00 POUR LA RÉALISATION DE 12 VESTIAIRES AU STADE DE VERNIER

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de mettre de nouveaux vestiaires à disposition des clubs FC Vernier et Avanchet-Sports FC ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 22 novembre 2017 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 32 OUI, soit à l'unanimité,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'560'000.00 destiné à construire le bâtiment de vestiaires du stade de Vernier ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 2'560'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 2'560'000.00 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 34.331 de 2019 à 2048.

